

Le lieu et l'espace public

Vincent Berdoulay

Volume 41, numéro 114, 1997

Les territoires dans l'oeil de la postmodernité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022669ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022669ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Les mutations actuelles de la territorialité, liées à la crise de la modernité, peuvent être approchées par l'intermédiaire de la notion de lieu. Tout en tenant compte de l'affirmation contemporaine du sujet, cette notion permet de caractériser géographiquement celle d'espace public et de montrer comment celle-ci peut s'articuler à l'identité collective. Une stratégie de lieu en découle et peut être utilisée en aménagement.

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Berdoulay, V. (1997). Le lieu et l'espace public. *Cahiers de géographie du Québec*, 41(114), 301–309. <https://doi.org/10.7202/022669ar>

Le lieu et l'espace public

Vincent Berdoulay

Laboratoire SET (CNRS-UPPA)

Université de Pau et des pays de l'Adour

Résumé

Les mutations actuelles de la territorialité, liées à la crise de la modernité, peuvent être approchées par l'intermédiaire de la notion de lieu. Tout en tenant compte de l'affirmation contemporaine du sujet, cette notion permet de caractériser géographiquement celle d'espace public et de montrer comment celle-ci peut s'articuler à l'identité collective. Une stratégie de lieu en découle et peut être utilisée en aménagement.

Mots-clés: territorialité, épistémologie, lieu, sujet, espace public, débat public, aménagement.

Abstract

Place and Public Space

Present-day changes of territoriality, which are related to the crisis of modernity, can be approached through the notion of place. While acknowledging the contemporary assertion of the subject, the notion of place makes it possible for geography to characterise the idea of public space and to show how the latter can be related to collective identity. A strategy of place follows from this approach, and it can be used in urban and regional planning.

Key Words: territoriality, epistemology, place, subject, public space, public debate, urban and regional planning.

Les débats sur la postmodernité correspondent au défi que doit relever la société actuelle dans son rapport à l'espace; mais il s'agit en même temps d'un défi qui est posé à la géographie et à l'aménagement afin qu'ils en fournissent des éléments d'analyse et des propositions d'action. Les tiraillements vécus de la territorialité contemporaine, tels que liés à la crise de la modernité, sollicitent notamment une remise en question des acceptions classiques du territoire et de l'environnement. Dans ce contexte, il est proposé de se restreindre ici à souligner la pertinence du recours à la notion de lieu, tant pour essayer de saisir ce qui se passe de nouveau dans la territorialité actuelle, que pour en clarifier quelques implications en aménagement. Je prendrai cette dernière préoccupation dans son sens le plus large d'intervention sur l'espace qui médiatise les relations entre les êtres humains: elle engage, dans une société qui aspire à la vie démocratique, une recherche d'espace public. Or une des questions les plus importantes auxquelles la société contemporaine doit faire face n'est-elle pas, justement, celle de promouvoir les lieux du débat public? Quel service peut lui rendre la notion de lieu?

En effet, en ces temps de postmodernisme, d'éclatement culturel de la société, de rejet de critères communs de jugement, certains s'inquiètent du devenir de l'espace public où est censée se construire la démocratie. Cette inquiétude prend souvent la forme d'une aspiration, quelque peu nostalgique ou idéalisée, pour des dispositifs construits du type cafés du XVIII^e siècle ou places urbaines à haute interaction sociale. Ce sont ces dispositifs qui faciliteraient l'émergence d'un espace public où se formulerait démocratiquement l'opinion. Dans l'esprit des partisans de cette ligne de pensée, cet espace auquel on aspire est conçu de façon immatérielle, car il vise avant tout à dépasser les différences sociales et les appartenances culturelles. En conséquence, et au fond, il y aurait comme une opposition radicale entre la notion d'espace public et celle d'identité collective. On comprend ainsi pourquoi les chercheurs se sont peu intéressés aux rapports pouvant exister entre l'espace géographique — hautement singularisant — et cette notion d'espace public, si universaliste. Doit-on cependant accepter cette évacuation de l'approche géographique comme contribution potentielle aux enjeux (tant modernes que postmodernes) du statut et du rôle de l'espace public aujourd'hui? Le propos est justement de montrer, au moyen de la notion de lieu, qu'il n'y a pas nécessairement contradiction entre espace public et identité collective.

LE LIEU DU SUJET

Dans l'affinage des outils pour comprendre ce qu'il y a de nouveau dans la territorialité contemporaine, la notion de lieu a fait l'objet dernièrement d'une recrudescence d'intérêt (Berdoulay, 1985; Entrikin, 1992 et 1997; Retailé, 1997). Une des raisons en est certainement l'insatisfaction engendrée par une pensée liée à la notion de territoire: celle-ci fonctionne comme le lit de Procuste, tant elle prédétermine la réflexion en imposant dès le départ un cadre spatial et une volonté politique donnés.

L'observateur contemporain est particulièrement sensible aux idéologies dont la rhétorique est fortement déterritorialisante. De la publicité commerciale aux slogans anti-États (ou pour la disparition des frontières), la mode est à la transparence totale des espaces, de sorte que l'individu puisse s'épanouir pleinement dans la culture mondiale. Mais on constate aussi la tendance inverse à la clôture, au repli sur de nouveaux territoires, sur la tribu, voire sur la secte, où visiblement joue le désir d'appartenance communautaire. C'est donc entre ces deux interprétations que s'immisce l'intérêt pour la notion de lieu, car elle insiste sur la persistance des liens puissants qui, malgré certaines apparences, unissent à son monde le sujet contemporain, c'est-à-dire l'individu qui cherche à être l'auteur de sa propre vie (Berdoulay et Entrikin, 1997). Dans ce processus s'établit une tension entre la subjectivité et l'objectivité, entre le sujet et son environnement. C'est à cet entre-deux que renvoie la notion de lieu (Entrikin, 1991). En somme, le sujet a lieu.

Cette perspective de recherche invite à dégager la dynamique discursive, principalement narrative, qui institue le lieu. C'est que la construction du Moi, de son identité profonde, correspond à un processus analogue à celui de la construction du lieu. Les rapports de l'identité à l'altérité, du territoire à la norme, ainsi que les phénomènes de territorialité multiple, sont révélateurs des modalités de construction des lieux par le sujet, et tout particulièrement de leur *instanciation*

narrative. En effet, le sujet construit le lieu par l'intermédiaire de récits qui donnent sens à sa relation aux gens et aux objets qui l'environnent. Ces récits correspondent à des re-descriptions des éléments de cet environnement, déployées selon une trame narrative pourvoyeuse de sens.

Mais la redéfinition des identités, du sujet et du lieu, par le jeu des interactions qu'elle engage, fait appel aux valeurs collectives comme à la matérialité du monde. La non-concordance fréquente des récits avec la rationalité instrumentale suggère que la culture ne peut être réduite aux conditions matérielles et sociales de sa production et que le projet de la modernité, ou de ses avatars actuels, n'exclut pas la conciliation du subjectif et de l'objectif, de l'individuel et du collectif.

La culture, en tant que creuset de valeurs et champ d'expression pour l'intersubjectivité, tend à stabiliser la configuration des lieux. La matérialité dans laquelle se déploie la vie sociale et personnelle va dans le même sens. Deux cas de figure extrêmes l'illustrent bien. Le premier se rapporte au fait que le lieu qui vient à la conscience du sujet présuppose une réalité autre qui lui permet d'exister: l'exemple le plus saisissant est probablement l'abattoir. De la rue où l'on pouvait la voir autrefois, la tuerie devient progressivement une activité spécialisée et exilée en un espace clos: «désormais, l'abattage doit être industriel, c'est-à-dire massif et anonyme; il doit être non-violent, idéalement: indolore; il doit être invisible, idéalement: inexistant. Il doit être comme n'étant pas» (Vialles, 1987: 21). En somme, il fonctionne comme un antlieu (car de plus en plus refoulé) qui permet au lieu de la vie moderne ou postmoderne de se *configurer* pour le sujet. Ces espaces en creux, ségrégués, sont donc moins des non-lieux que des éléments cachés de lieux particuliers qui sont leur raison d'être.

L'autre cas de figure extrême et intéressant à mentionner est celui des frontières étatiques, qui occupent d'ailleurs une fonction analogue et qui sont la proie favorite des critiques de la modernité. Les frontières ont pu constituer, par l'émergence même du *transfrontalier*, des lieux par excellence de l'expression du sujet. En effet, les frontières induisent leur propre transgression, élément fondamental de l'identité individuelle ou collective des gens qui doivent s'en accommoder. Comme le montrent des recherches effectuées au pays basque français, le statut changeant de la frontière a rythmé l'investissement personnel et social sur l'espace transfrontalier (Velasco, 1998). Frontières ou autres limites ne sont donc pas nécessairement celles des lieux, mêmes si elles en constituent des éléments parfois essentiels.

En ayant ainsi évoqué la pertinence d'une réflexion sur la notion de lieu pour approcher d'un point de vue géographique les transformations contemporaines de la territorialité, on ne peut que déboucher sur la question de la citoyenneté. En effet, alors que la notion de territoire précise plutôt le champ d'exercice de devoirs et de pouvoirs, la problématique du lieu renvoie à une perspective d'engagement actif, citoyen et potentiellement constructif, du sujet. Les liens qui unissent le sujet au lieu se fondent nécessairement sur des valeurs et des règles de fonctionnement. Mais sont-elles nécessairement particularisantes ou ont-elles une portée universelle? Peut-on — et si oui, comment — obtenir un espace public, c'est-à-dire un espace où s'épanouirait le débat public?

LE LIEU DE L'ESPACE PUBLIC

L'intérêt croissant pour l'espace public est lié, depuis les années 1970, à la prise de conscience par les urbanistes des liens que celui-ci entretient avec les pratiques sociales (Louisy, 1988). Mais la notion, faisant écho à des préoccupations philosophiques très antérieures, a conservé les multiples acceptions que les spécialistes d'architecture, de sociologie et de science politique ont cherché à promouvoir. Dans ce contexte, s'il est aisé de repérer des grandes caractéristiques de ce que serait l'espace public, il est plus difficile de cerner la question de ses rapports avec la territorialité. En fait, on semble aller d'une approche privilégiant quelques sites ou institutions urbaines localisées à une autre où la dimension spatiale, concrète, est évacuée au profit de considérations de philosophie politique. Et ce, même si l'on a bien conscience que l'on ne peut séparer le *social* du *spatial*. Pour clarifier le propos sur la question, on l'abordera donc par le biais des deux grandes dimensions qui ont été relevées pour caractériser ce qui est public.

Tout d'abord, en reprenant une idée de l'Antiquité grecque, l'espace qui a la qualité de public est celui qui permet de devenir conscient de la présence d'autrui. Pour ce, cet espace doit être largement ouvert, accessible à tout un chacun, quelles que soient les caractéristiques individuelles ou collectives des gens qui le fréquentent (Sennett, 1979). Minimale, donc, c'est un espace de sensibilité à l'altérité, un espace où se déploie la mise en scène de soi et des autres (Joseph, 1984; Sennett, 1992; Plan urbain, 1991; Quéré et Brezger, 1992-1993). Les formes de sociabilité, les modes de coprésence, les manières d'aborder autrui ou de l'observer, et ce, tout en veillant à la présentation de soi sous le regard des autres, en somme toutes ces pratiques, qu'elles soient ritualisées ou non dans les comportements qu'elles exigent, instituent l'espace public et militent en même temps — comme c'est souvent souligné — contre toute appropriation permanente par un groupe particulier (Sansot, 1991).

Mais l'espace public a aussi été considéré, notamment dans la pensée philosophique, comme condition de l'épanouissement du débat politique, lui-même condition *sine qua non* de la vie démocratique. Il correspond alors à l'ensemble des individus exerçant publiquement leur propre raison critique et revendiquant la discussion des questions d'intérêt général. Certainement, cet espace public ne doit pas être confondu avec celui de la décision, mais il en constitue cependant le préalable démocratique. L'espace public ainsi conçu est celui qui assure la réflexion et le libre exercice de l'argumentation en vue d'une saine harmonisation des opinions (Habermas, 1993 et 1997). Idée ancienne, renforcée par les pratiques de la société bourgeoise du XVIII^e siècle (dans les salons et cafés), elle connaît un regain d'intérêt à la lumière des enjeux contemporains (Cottureau et Ladrière, 1992; Dahlgren, 1994).

De ces deux façons de conceptualiser l'espace public, la première est celle qui peut le plus facilement se caractériser en termes concrets, matériels, tandis que la seconde, quoique multidimensionnelle dans sa formulation philosophique, reste fondamentalement immatérielle. Bien sûr, on sent qu'un type d'espace public accompagne l'autre et inversement (Querrien, 1992-1993). Mais n'est-il pas possible

d'envisager, entre les deux, un rapprochement qui soit opératoire? C'est là que peut utilement intervenir la notion de lieu. Parce qu'elle n'implique à priori aucune échelle ni aucun enfermement dans des limites spatiales, tout en restant caractérisée par sa matérialité, la notion de lieu permet d'approcher d'un même regard les phénomènes que ces deux conceptions ont tendance à tenir séparés. C'est donc là, précisément, que doit être dépassée l'opposition qui est si souvent établie entre espace public et identité collective.

En effet, le souci de préserver l'espace public de toute appropriation par un groupe ou un autre et de lui assurer une accessibilité maximale requiert de l'individu qu'il se détache de sa communauté d'origine ou d'appartenance. De plus, afin de maintenir durablement la libre discussion et l'esprit critique, la communication qui s'effectue dans l'espace public ne doit pas déboucher sur la communion telle que le sentiment communautaire peut la porter (Tassin, 1991). On comprend alors la vieille hostilité de ce courant de pensée au nationalisme ethnique comme fondement de l'État. Mais n'est-ce pas confondre rapidement communauté et identité collective? N'est-ce pas réduire la culture à ses déterminations ethniques? On sait bien que, dans la pratique, l'aménagement et le fonctionnement de l'espace public reflètent les circonstances historiques, culturelles ou socioéconomiques dans lesquelles il se trouve, sans que toutefois son potentiel de communication et d'échange en soit fondamentalement affecté (Korosec-Serfaty, 1991; Barbichon, 1991). Mais surtout, de façon plus positive, l'identité collective fonctionne, si elle a conscience d'elle-même, comme un moyen de concevoir l'universel et d'accéder à l'espace public, «car l'universel n'est pas donné» (Descamp, 1991: 22). On retrouve ici la question du fonctionnement de la culture qui, précisément, peut être mis en parallèle avec celui du lieu.

En effet, à un pôle, le lieu et la culture sont ancrés dans le quotidien, dans la mise en scène de soi et des autres, dans de multiples compromis et ajustements, et ce dans l'espace où se déploie le genre de vie. À l'autre pôle, le lieu et la culture sont, pour le sujet, ouverture sur le monde, sur l'universalité de la conscience humaine, sur la recherche de valeurs universelles. Cette polarité est souvent exprimée par une terminologie toujours en porte-à-faux par rapport à la complexité des choses: culture première/culture seconde, culture locale/culture universelle, ou encore localité/universalité, localisme/mondialisme, etc. Mais ces pôles ne sont que des figures extrêmes du travail de l'être humain sur lui-même et sur son rapport au monde. De ce point de vue, si elle entretient une tension, la culture — au sens le plus fort du terme — est bien aussi le «lieu de l'homme» (Dumont, 1968).

L'espace public apparaît alors comme un cas de figure particulier du phénomène que la notion de lieu cherche à saisir. C'est bien le lieu par lequel le rapport à l'altérité, telle que constatée et mise en scène par autrui, peut se convertir en matière à réflexion, en reconnaissance de la différence et en effort de mise en cohérence. En ce sens, la culture et le lieu, malgré la singularité des éléments dont ils sont nourris, correspondent à cette volonté de mise à distance qui est aussi fondatrice de l'espace public, «espace de distanciation, espace de médiation qui interdit le don de soi autant qu'il préserve le rapt de soi» (Tassin, 1991: 23).

Le récit, si intimement lié à l'émergence des lieux, retrouve ici pleinement ses droits: déjà présent au niveau de la mise en scène de l'altérité, il devient essentiel pour signifier cette confrontation à la nouveauté, voire pour établir les conditions d'un projet collectif. En ceci, le lieu et l'espace public participent d'une même activité narrative. Les récits qu'elle produit correspondent à une culture ouverte, à une identité qui se remet en question. Voilà pourquoi, grâce à la notion de lieu, et contrairement à la démarche philosophique dominante, il n'est pas nécessaire d'opposer à priori l'espace public et l'identité collective. Par la tension entre leurs aspects matériels et idéels, locaux et universels, ils offrent le même potentiel d'ouverture sur l'altérité, de communication et de réflexivité.

C'est évidemment tout le contraire d'une identité qui cherche à s'imposer en niant celle de l'autre. N'est-ce pas d'ailleurs celle à laquelle renvoie le territoire tel qu'habituellement conçu? Seule une vision réductrice de la culture peut servir à soutenir cette approche de la territorialité. Il s'agit bien plus alors d'idéologie. En effet, porteuse de territoire, fortement finalisée, mobilisatrice, l'idéologie vise l'efficacité de l'action (Berdoulay, 1985). Son discours ne cherche pas d'abord à établir le dialogue et la fabrication d'un consensus à partir de points de vue radicalement autres. En somme, tandis que la notion de lieu sous-tend celle d'espace public, la notion de territoire renforce celle d'idéologie. Mais alors, comment aborder la question de l'action, finalité de l'espace public, sans pour autant renoncer à la notion de lieu?

UNE STRATÉGIE DE LIEU

La crise actuelle de la modernité et ses avatars postmodernes ont encouragé l'abandon de la planification rationnelle ou de l'aménagement frontal (Marié, 1989). Cela ne veut pas dire pour autant que la prospective doit être mise au rencart. Au contraire, elle apparaît même, mais sous d'autres formes et selon d'autres modalités, plus aptes à ménager l'avenir et les populations concernées (Berdoulay et Soubeyran, 1994). Elle se veut donc partie prenante de l'espace public. Or, en rapport avec ce retour de la prospective, le lieu, à la fois objet et contexte de l'action, peut être remis à l'honneur, avec toute la singularité et la narrativité qui lui sont propres (Berdoulay et Entrikin, 1994). Comment alors peut-il fonder une stratégie?

Le lieu met d'abord en garde contre l'illusion d'un regard neutre et détaché par rapport à l'objet d'intervention. Tout en s'efforçant de conserver une distance critique, l'aménagiste cherche à comprendre quelles trames narratives organisent les lieux et à assumer l'exigence rhétorique de l'exercice de sa profession (*ibid.*). Ce faisant, il devient capable de faciliter l'émergence de récits porteurs de solutions, sinon d'avenir. Mais il y a plus que cette identification de récits.

La stratégie de lieu, en effet, engage un rapport à l'espace où ne priment pas, en soi, l'échelle ni la délimitation territoriale de l'intervention à envisager, ni même la prévision des mécanismes précis de transformation. L'important est plutôt de penser à l'intervention minimale mais suffisante pour avoir, comparativement, de grands effets. Il s'agit d'identifier la place de l'intervention dans le milieu concerné,

de telle sorte qu'elle y ait d'importantes répercussions. En la ciblant adéquatement, elle doit s'insérer dans les structures de sens qui en définissent la portée et qui permettent au sujet de se resituer.

Cette perspective engage aussi une tactique, c'est-à-dire une conception précise de l'intervention apte, par sa forme même, à enclencher des processus transformateurs du milieu. Les opérations contemporaines de protection des sites historiques ou naturels ont souvent cet effet de «contamination» de leurs environs. C'est ce que l'on observe autour de zones acquises en France par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. C'est aussi cet effet que cherchent à déclencher les opérations de développement local fondées sur la mise en valeur du patrimoine. Un sens nouveau se propage, selon une dissémination dont on ignore les mécanismes exacts ou, du moins, dont on n'aurait pas pu anticiper le fonctionnement. Un peu comme le rond-point, ce type d'intervention laisse les sujets libres de négocier sans cesse entre eux les façons d'organiser leur usage de ce nouvel équipement, et ce contrairement au feu rouge ou autre installation qui ne donne aucun choix.

La dimension narrative du lieu et sa recomposition dans un récit nouveau assurent à cette stratégie d'intervention relativement ponctuelle son potentiel d'efficacité, son effet démultiplicateur. En même temps, on conçoit bien que les espaces publics matériels classiques (places, rues, jardins) en soient une cible privilégiée. Ils présentent en effet moins de contraintes, y compris foncières et financières, que les espaces privés. C'est d'autant plus vrai que ces espaces publics sont souvent ouverts, non ou peu construits. Quant à l'aspect réflexif et argumentatif de ce type d'espace public, il peut découler d'une fréquentation socialement et culturellement très diversifiée, qu'une réglementation minimale suffit en général à garantir.

Ainsi peuvent se créer les conditions d'un espace public qui ne se limite pas à une catégorie théorique de la démarche philosophique, mais qui est plutôt un lieu véritable, relevant de l'analyse géographique. Les aspects les plus quotidiens de l'identité collective y sont transformés, parce que projetés dans l'espace de tension qui les réunit aux formes les plus universelles de la réflexion et de la conscience de soi et des autres. À l'image des processus culturels qui le sous-tendent, l'espace public comme lieu ne peut être conçu à priori comme contradictoire de l'identité collective.

On le voit, la stratégie de lieu engage aussi une réflexion sur le milieu, une revalorisation du point de vue écologique. On sait par exemple que le devenir écologique des villes dépend des territorialités contrastées qui en conditionnent la vie politique (Sénécal et Hamel, 1996). Le rôle actuel des enjeux environnementaux dans l'organisation instituée du débat public et de la démocratie participative en est une manifestation récente (Berdoulay et Soubeyran, 1994). La planification environnementale et le développement durable doivent donc aussi être abordés et traités sous l'angle des notions de lieu et d'espace public.

CONCLUSION

Non seulement la notion de lieu permet-elle d'aborder les phénomènes de territorialité associés à la crise de la modernité, mais elle permet aussi d'en relativiser la portée. Notamment, la rhétorique anti-État et anti-frontière que porte le postmodernisme apparaît comme une vue simpliste de la dynamique des cultures et des lieux. Surtout, c'est au prix d'une reconnaissance de l'autonomie du lieu que peuvent se créer les conditions d'émergence d'un espace public utile à la vie démocratique. Ainsi conçu, celui-ci ne doit plus être pensé en opposition avec l'identité collective dans la mesure où celle-ci nourrit le travail de la culture sur elle-même.

En somme, ce rapprochement entre la notion de lieu et celle d'espace public invite à se pencher, d'un point de vue géographique, sur le rôle actif et créateur du sujet qui cherche à résorber les contradictions où se déploie sa vie. Ne serait-ce donc pas vers l'approfondissement d'une épistémologie de l'étude des phénomènes de tension (entre particulier et universel, subjectivité et objectivité, etc.) qu'il faudrait notamment se tourner aujourd'hui?

BIBLIOGRAPHIE

- BARBICHON, G. (1991) Espaces partagés: variation et variétés des cultures. *Espaces et sociétés*, 62-63: 107-134.
- BERDOULAY, V. (1985) Les idéologies comme phénomènes géographiques. *Cahiers de géographie du Québec*, 29: 205-216.
- (1988) Géographie: lieux de discours. *Cahiers de géographie du Québec*, 32: 245-252.
- BERDOULAY, V. et ENTRIKIN, J.N. (1994) Singularité des lieux et prospective. *Espaces et sociétés*, 74-75: 189-202.
- (1997) Lieu et sujet. Perspectives théoriques. *L'Espace géographique*, à paraître.
- BERDOULAY, V. et SOUBEYRAN, O. (1994) Retour de la prospective et crise de la modernité. *Espaces et sociétés*, 74-75: 3-10.
- (1996) *Débat public et développement durable*. Paris, Éd. Villes et Territoires.
- COTTEREAU, A. et LADRIÈRE, P., eds (1992) Pouvoir et légitimité: figures de l'espace public. *Raisons pratiques*, 3.
- DAHLGREN, P. (1994) L'espace public et les médias. Une nouvelle ère? *Hermès*, 13-14: 243-262.
- DESCAMP, C. (1991) Espace public et communauté. *Hermès*, 10: 18-22.
- DUMONT, F. (1968) *Le lieu de l'homme*. Montréal, HMH.
- ENTRIKIN, J.N. (1991) *The Betweenness of Place: Towards a Geography of Modernity*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- ENTRIKIN, J.N. (1997) Place and Region 3. *Progress in Human Geography*, 21: 263-268.
- HABERMAS, J. (1993) *L'espace public*. Paris, Payot.
- (1997) *Droit et démocratie: entre faits et normes*. Paris, Gallimard.

- JOSEPH, I. (1984) *Le passant considérable*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- KOROSEC-SERFATY, P. (1991) Le public et ses domaines. Contribution de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité publique et privée. *Espaces et sociétés*, 62-63: 29-63.
- LOUISY, A., éd. (1988) *Espaces publics*. Paris, Plan Urbain - La Documentation française.
- MARIÉ, M. (1989) *Les terres et les mots*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- PLAN URBAIN (1991) *L'espace du public. Les compétences du citoyen*. Paris, Plan Urbain - Editions Recherches.
- QUÉRÉ, L. et BREZGER, D. (1992-93) L'étrangeté mutuelle des passants. *Annales de la recherche urbaine*, 57-58: 89-100.
- QUERRIEN, A. (1992-1993) Introduction. Espaces publics en ville. *Annales de la recherche urbaine*, 57-58: 3-5.
- RETAILLE, D. (1997) *Le monde du géographe*. Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.
- SANSOT, P. (1991) Autour de l'accessibilité aux espaces publics. *Espaces et sociétés*, 62-63: 77-82.
- SÉNÉCAL, G. et HAMEL, P.J. (1996) L'écologie humaine et le développement durable: la dialectique des écosystèmes et des systèmes sociaux. *Environments*, 24 (2): 43-64.
- SENNETT, R. (1979) *Les tyrannies de l'intimité*. Paris, Payot.
- (1992) *La ville à vue d'œil*. Paris, Plon.
- TASSIN, E. (1991) Espace commun ou espace public? L'antagonisme de la communauté et de la publicité. *Hermès*, 10: 23-37.
- VELASCO, H. (1998) La frontière vue au prisme des actes d'état-civil à Larrau (Pays basque). *Hommes et terres du Nord*, à paraître.
- VIALLES, N. (1987) *Le sang et la chair. Les abattoirs des pays de l'Adour*. Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.